

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 24 (1873)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Araucaria imbricata [fin]  
**Autor:** Davall, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784114>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La régénération naturelle est dans l'économie forestière ce que les machines sont dans l'industrie. Elle nous épargne la main d'oeuvre que nous employons pour faire des cultures ; elle se charge même d'avance de rendre les coupes de nettoyage moins coûteuses. Cet avantage ne saurait être dédaigné à une époque où l'on a de la peine à trouver des ouvriers pour les travaux forestiers, et où il faut leur payer des prix exorbitants.

Dans sa seconde excursion la société des forestiers badois a visité les forêts de la ville de Baden-Baden. Dans cette station dont le climat est plus doux, le chêne et le hêtre parviennent à faire valoir leurs droits ; comme dans le canton de Zürich, on est obligé de les combattre avec la serpe et la hache pour favoriser les résineux. Les peuplements âgés de 30 à 50 ans sont fort beaux. On a peine à comprendre comment ils ont pu devenir si complets et si réguliers après une période de régénération aussi longue.

Une soirée magnifique dans le Vieux Château de Baden a terminé cette réunion, qui nous a offert tant de jouissances. L'accueil extrêmement aimable dont les hôtes suisses ont été l'objet, nous fait vivement désirer d'avoir un jour l'occasion de rendre la pareille.

Malheureusement il ne paraît pas qu'on soit disposé, surtout dans le comité permanent, à tenir compte de l'opinion qu'il faudrait absolument se réunir au moins de temps en temps dans des localités où l'on suit une économie forestière rationnelle ; après avoir attendu deux ans, il nous faudra bien attendre encore deux autres années, avant que nous puissions avoir la perspective de réussir à attirer chez nous quelques-uns de nos collègues étrangers.

---

### Araucaria imbricata.

(fin.)

---

Mais c'est encore comme arbre fruitier que cette essence paraît être des plus précieuses. Dans son pays d'origine, les graines de la grosseur de deux amandes sont recueillies chaque année, après leur dissémination sur le sol, par les Indiens nomades des tribus des Clanistas, Pehuenches et Araucanos dont elles forment la nourriture la plus importante et la plus assurée.

Les feuilles, aiguës et piquantes, constituent une armure formidable qui empêche toute cueillette sur les arbres ; force est donc bien d'attendre la complète maturité des fruits et leur chute sur le sol\*). Pour ces populations, l'Araucaria est ce que le palmier à dattes est pour l'habitant du Sahara, et le cocotier pour les insulaires des mers tropicales. Le fruit de l'Araucaria forme le fond de la nourriture de ces peuplades, d'autant plus qu'elles sont plus éloignées des côtes et des établissements des Européens, et que, par conséquent, il leur est plus difficile de se procurer des céréales.

Chaque pied d'arbre femelle de ces vastes forêts porte, en moyenne par année, de vingt à trente cônes, qui contiennent deux cents à trois cents graines, ainsi au maximum neuf mille amandes, dont deux cents, d'après le dire des indigènes, suffisent à la consommation journalière du plus fort mangeur, et il est généralement admis que dix-huit arbres fournissent à une personne la nourriture nécessaire pour une année.

Ces amandes, qui tombent des arbres en mars, c'est-à-dire au commencement de l'hiver de l'hémisphère austral, et que l'on n'a que la peine de ramasser sur le sol, ont un goût fort agréable ; on les mange crues, séchées au soleil, rôties ou bouillies. Celles qu'on cueille avant la complète maturité exsudent une substance sucrée. Les femmes indigènes en préparent, après les avoir bouillies, puis séchées, une espèce de farine qui se conserve pour l'hiver et dont elles font des galettes.

Anciennement, cet article arrivait en grandes masses aux marchés de Conception et de Valdivia ; actuellement on ne l'y rencontre plus que rarement, ainsi que dans les autres ports de cette côte ; en revanche, ce commerce s'est transporté plus au nord, à Valparaiso, par exemple, et même à Lima. C'est du premier de ces endroits qu'on les expédie en caisse pour l'Europe mais rarement elles ont conservé leur faculté germinative jusqu'à, parce que, souvent, elles sont trop vieilles, ou bien parce que, pour faciliter leur conservation, elles ont été séchées au four.

---

\*) Les singes, eux mêmes, qui sont très avides de leurs fruits, ne peuvent y grimper, ils sont aussi obligés d'attendre patiemment leur chute de l'arbre. C'est pour cette raison que les Anglais ont donné, par plaisanterie, à cet arbre le nom de Puzzel-ape. (Chicane singe). En traduction libre le désespoir des singes.

Aujourd'hui, les pépiniéristes livrent les jeunes Araucaria imbricata à des prix qui varient entre 50 et 80 centimes la pièce, à l'âge de deux ans. Il est vrai de dire qu'à cet âge ils sont difficiles à conserver, et qu'on en perd, peut-être faute de soins appropriés, environ la moitié. Toutefois, l'espèce qui nous occupe sert de sujet pour greffer les autres plus précieuses, plus rares et difficiles à obtenir de semis.

Pour opérer ce genre de multiplication, on choisit un exemplaire sain et robuste de l'espèce à propager, on retranche saousse principale, soit sa flèche, à quelques pouces au-dessus du verticille supérieur. Il se forme alors, sur le tronçon restant, plusieurs bourgeons terminaux par bourgeons adventifs qui viennent remplacer celui qu'on a retranché, et ce sont ceux-ci qu'on prend pour greffer. La greffe usitée est la greffe en T de côté. (Elle tient le milieu entre la greffe en couronne et la greffe en écusson.) On a soin de la poser aussi près du collet de la racine, ou aussi bas que possible, afin que, dans les transplantations subsequentes, l'extrémité inférieure de la greffe se trouve à peu près cachée dans le sol, ce qui lui permet souvent d'émettre des racines adventives et partant assure d'autant son existence. Lorsqu'on a employé des bourgeons terminaux parfaitement qualifiés, on obtient des plants aussi bons, aussi beaux et aussi réguliers que ceux qui proviennent de semence.

Cette opération doit avoir lieu en juillet et en août. Un Araucaria étant peut, avec un peu d'adresse, donner chaque année deux à trois bourgeons terminaux propres à être greffés, et cela pendant une série d'années.

La graine des diverses espèces d'Araucarias doit voyager et nous arriver dans les cônes. (C'est le cas de beaucoup d'essences résineuses.) Sans cela elle perd, au contact de l'air, sa faculté germinative. On croit même avoir reconnu qu'un voyage sur mer la lui fait perdre plus rapidement que la simple exposition à l'air.

Aussitôt après sa réception, que ce soit au printemps ou en automne, il faut la mettre en terre, et pour cela placer chaque graine dans un petit pot particulier et les mettre sur couche chaude. La graine doit être plantée par la pointe dans la terre et enfouie jusqu'aux trois quarts, le reste doit être recouvert légèrement de feuilles à moitié décomposées et de mousse hachée; sans cette précaution, elle pourrit avant d'émettre son germe.

Un jardinier très expert, qui a vu faire beaucoup de semis de cette essence, m'a appris que la meilleure terre était un mélange de terreau et d'une bonne proportion de sciure de bois dur en décomposition.

Pour toutes les espèces d'Araucarias, hormis l'imbricata, il est nécessaire de les mettre en hiver dans une *serre chaude*, jusqu'à ce qu'ils soient convenablement enracinés et fortifiés.

L'imbricata, beaucoup plus rustique, fait exception ; la latitude sous laquelle il croit et l'altitude où on le trouve indiquent assez qu'il doit pouvoir supporter des hivers tout aussi rigoureux que les nôtres. Il ne descend pas plus bas que 600 à 500 mètres au-dessus de la mer, c'est assez dire qu'il redoute, selon toute apparence, les régions chaudes et sèches. La végétation que les jeunes exemplaires montrent chez nous, dans le centre et au nord de la France, puis en Angleterre, peut nous faire espérer que cette essence se cultivera un jour plus fréquemment et peut-être même dans quelques emplacements propices des forêts, lorsqu'on aura appris à faire réussir, soit les semis, soit les plantations, comme ceux de nos essences indigènes, lorsque surtout on pourra faire venir plus facilement des semences depuis son pays d'origine, sans qu'il y ait autant de déchet et lorsque enfin, les premiers introduits chez nous porteront des semences.

Cet arbre jouerait un rôle important, soit comme clôture formidable à la bordée des forêts, à cause de ses feuilles roides et piquantes, soit en fournissant des bois d'œuvre, puisqu'il est indiqué comme étant lourd, dur, résineux, de couleur agréable, bien veiné, qu'il prend un beau poli et qu'il est facile à travailler, soit enfin en prenant place dans les arbres fruitiers, car il donne d'abondantes récoltes d'une amande délicieuse, que personne ne pourrait aller cueillir par anticipation puisqu'on est contraint d'attendre la chute des cônes ; ses redoutables aiguilles s'opposant de la manière la plus formelle à toute tentative d'escalade.

En Allemagne, dans les parties d'un climat hivernal plus rude que le nord de la France, l'acclimatation de l'Araucaria ne réussit que dans des conditions exceptionnelles, ainsi dans des places abritées par une ceinture d'arbres protecteurs et quelque peu ombragée. Là, on fait un creux de 4 pieds de diamètre et de 4 pieds de profondeur, qu'on remplit jusqu'en haut de pierres de tuf poreux et de terre, et c'est au milieu de ce creux qu'on plante l'arbre. Ce terrain, qui se draine de lui-même par le moyen des pierres, paraît lui convenir très bien, et du reste, dans sa patrie, la station qui lui convient est le sol rocheux et rocailleux.

On a fait la remarque qu'il est nécessaire de laisser périr d'elles-mêmes les branches basses par la surcimation et de ne point les enlever trop tôt, parce que la moindre blessure occasionne un abondant écoulement de résine, ce qui rend la plante malade et peut même entraîner sa perte.

Une fois que ces arbres plantés dans les creux que nous venons d'indiquer sont bien enracinés dans le sol et qu'ils ont atteint des dimensions suffisantes en hauteur et en épaisseur, ils n'ont plus rien à redouter des froids, mais il faut, pour cela, que le soleil d'hiver et du printemps ne les atteigne pas complètement, car c'est un fait reconnu que beaucoup de conifères exotiques, qui résistent aux plus rudes hivers, sont compromis lors-

que la sève se met en mouvement trop tôt, ainsi dès que la température s'élève, parce que alors, les gelées tardives les saisissent et les tuent fréquemment.

On reproche à l'Araucaria de croître très lentement, mais tient-on suffisamment compte de ce que les arbres isolés croissent moins rapidement que ceux qui sont en massif ? parce que participant à la lumière de tous les côtés, l'accroissement se dissémine sur toutes les branches et sur tous les rameaux au lieu de se porter uniquement sur la cime. Cette espèce subit la loi commune, et, en Europe, nous n'avons pas encore pu la voir dans la période de son plus fort accroissement, car celui-ci présente, comme les autres, une progression lente d'abord, puis plus active, pour arriver à une période où il est à peu près stationnaire ; c'est au moment où le plus grand développement en hauteur est atteint. Attendons donc ce moment avant de nous prononcer sur la marche de cet accroissement et si, dans son jeune âge, il reste quelque peu en arrière de nos grands conifères indigènes, peut-être n'en sera-t-il rien lorsqu'il aura accompli toute révolution de sa croissance en hauteur. C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Au surplus, cet inconvénient d'avoir un accroissement un peu lent, si tant est que cela en soit un, n'est-il pas suffisamment racheté en faisant l'ornement de nos parcs pendant de longues années, en livrant un bois distingué, d'autant plus dur et plus complet qu'il a cru moins rapidement, et en fournissant une substance alimentaire recherchée.

Je termine cet aperçu en recommandant chaudement à tous les horticulteurs, agriculteurs et forestiers de ne pas perdre cette essence de vue et de chercher à la multiplier davantage, persuadé qu'un jour on en tirera un excellent parti.

Vevey, mai 1872.

*A. Davall,*  
inspecteur des forêts.

---

## Nouvelles des cantons.

---

**Conseil fédéral.** Séance du 31 janvier. Le gouvernement du canton des Grisons présente les plans et devis de travaux de reboisement dans les communes de Churwalden, Schams, Cadix, Vals, Davosplatz, Schleins, Valcava, Münster, Zernetz, Samnaun et Poschiavo, et de travaux de reboisement et d'endiguements dans la commune de Samaden, afin d'obtenir des subsides pour 1872 et 1873, conformément au décret fédéral du 21 juillet 1871. Le conseil fédéral décide :